

ENSEIGNEMENT

Les élèves se disputent les piscines

Une piscine pour 5 530 élèves en Wallonie-Bruxelles : c'est trop et cela contraint certaines écoles à rogner sur les cours de natation.

● Emmanuel HUET

Tous les enfants du secondaire et du fondamental vont-ils à la natation ? Pas forcément. Et cela s'explique par un sous-investissement dans le secteur, une rénovation à la traîne, des difficultés pour véhiculer les élèves vers les piscines...

L'info n'est pas neuve et cet enseignement à deux vitesses - entre ceux qui vont à la piscine et ceux qui n'y vont pas - pose problème à la ministre Milquet. Avec l'AES (Association des établissements sportifs), elle vient ainsi de faire réaliser un cadastre des piscines en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce relevé est avant tout quantitatif mais servira de base ensuite à des actions.

Toutes les écoles bientôt consultées

Dans un deuxième temps, toutes les directions d'écoles vont être prochainement consultées

sur les cours de natation qui sont dispensés - ou pas - dans leur établissement. « L'idée de l'enquête n'est pas de critiquer l'attitude des directions, explique le porte-parole de la ministre. Mais on veut savoir ce qu'il faut faire pour améliorer. »

D'un point de vue politique, la ministre souhaiterait revoir la circulaire piscines une fois toutes les informations collectées.

Que disent les chiffres ? En Fédération Wallonie-Bruxelles, il existe une piscine (privée ou publique) pour 5 530 élèves (fondamental + spécialisé + secondaire). En moyenne, si ces piscines devaient fonctionner pour l'ensemble des élèves (en considérant qu'un groupe est composé de 20 personnes), « on pourrait estimer qu'elles devraient mettre à disposition une dizaine de couloirs de nage. »

Et les moyennes grimpent à Bruxelles (1 piscine pour 7 500 élèves), dans le Brabant wallon (1 piscine pour 7 300 élèves) et surtout dans le Hainaut (une piscine pour 8 000 élèves).

Au quotidien, les professeurs d'éducation physique gèrent tant bien que mal les cours de natation. À la suite de l'absence totale de cours dans certaines écoles primaires, les professeurs du secondaire doivent encadrer des enfants qui savent à peine

flotter. « En fin de 1^{er} secondaire, l'inspection demande que les enfants soient capables de nager 25 mètres sans préciser la nage, détaille Luc Bazja, professeur dans un collège de Liège-centre. 75 % des enfants sont incapables de le faire. En arrivant dans le secondaire, 10 à 15 % n'ont même jamais été à la piscine. »

« À 25 élèves par couloir »

Donner un cours de natation relève du parcours du combattant pour les professeurs d'éducation physique. « La seule piscine gratuite où on peut aller, c'est en Outremeuse. Mais on doit la partager entre le libre et l'officiel ; 6 semaines chacun. On se retrouve alors à 25 élèves dans un couloir. Et avec les trajets, on prend deux heures de cours pour aller 40 minutes dans l'eau. » Et une piscine payante ? « On ne veut pas que les parents payent en plus. » ■

110 millions en Wallonie

En 2016, le gouvernement wallon lancera un appel à projets pour son plan piscines.

Face aux coûts générés par l'entretien des piscines, face au gouffre énergétique qu'elles représentent, la Wallonie a aussi effectué un cadastre reprenant 111 bassins en activité qui

pourraient solliciter un subside. L'enveloppe à partager s'élève à 110 millions d'euros. Les services du ministre Collin ont aussi constaté que l'activité d'une piscine attire des usagers au-delà de ses frontières communales. « À cet égard, il y a lieu de promouvoir activement les projets pluricommunaux. »